

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **4 mars 2024**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:
Siège #1 - Normand Mercier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2024-03-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 février 2024**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de février 2024**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 - Adoption du règlement 04-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 2 311 745 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route Saint-Gérard sur 1.7 kilomètre**
 - 5.2 - Adoption du règlement 05-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 394 185 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 kilomètres**
 - 5.3 - Transmission des dossiers à la MRC de Bellechasse pour la vente des immeubles pour les taxes impayées**
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 - Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 106, chemin du Lac-Dion
- 6.2 - Demande d'autorisation d'usage conditionnel de Cassis et Mélisse
- 6.3 - Sentier d'hébertisme au Parc des Bâtisseurs, Fonds régions et ruralité, aide supplémentaire

7 - SERVICE PUBLIC

- 7.1 - Travaux de réfection de la route Saint-Gérard, soumissions
- 7.2 - Fermeture de la succursale de la Caisse Desjardins de Bellechasse

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

- 8.1 - Dépôt du bilan financier de la fête des neiges 2024
- 8.2 - Rendez-vous québécois du loisir rural
- 8.3 - Session de perfectionnement de l'AQAIRS
- 8.4 - Bibliothèque municipale, remerciements aux bénévoles 2024

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
- 9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert
- 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
- 9.4 - Souper-bénéfice de Saint-Lazare 2024
- 9.5 - Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM », aide financière et adhésion 2024
- 9.6 - Croix-Rouge canadienne, services aux sinistrés
- 9.7 - Colloque 2024 de la MRC de Bellechasse
- 9.8 - Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM », Radiothon 2024

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03-02 3.1 - Séance ordinaire du 5 février 2024

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2024-03-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de février 2024

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 527 325.49 \$ et des salaires de 135 778.65 \$ en date du 4 mars 2024 pour les dépenses de février 2024.

5 - ADMINISTRATION

2024-03-04 5.1 - Adoption du règlement 04-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 2 311 745 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route Saint-Gérard sur 1.7 kilomètre

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland réalisera des travaux d'asphaltage et la réfection de la route Saint-Gérard sur 1.7 kilomètre pour un montant de 2 311 745 \$ qui seront subventionnés par le Programme d'aide à la voirie, volet redressement jusqu'à un montant maximal de 1 816 244 \$;

ATTENDU QUE l'article 1061 au 4^e alinéa du Code municipal du Québec permet à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de travaux qui concernent la voirie, l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées et que le remboursement est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 04-2024 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2024-03-05 5.2 - Adoption du règlement 05-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 394 185 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 kilomètres

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland réalisera des travaux d'asphaltage et la réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 kilomètres pour un montant de 3 394 185 \$ qui seront subventionnés par le Programme d'aide à la voirie, volet redressement jusqu'à un montant maximal de 2 660 180 \$;

ATTENDU QUE l'article 1061 au 4^e alinéa du Code municipal du Québec permet à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de travaux qui concernent la voirie, l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées et que le remboursement est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 05-2024 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2024-03-06 5.3 - Transmission des dossiers à la MRC de Bellechasse pour la vente des immeubles pour les taxes impayées

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le greffier-trésorier, M. Vincent Drouin, à transmettre à la MRC de Bellechasse les dossiers (numéros matricules) suivants pour entreprendre les procédures de vente pour taxes impayées, soient : 9265-30-1290-0-000-0000,

8764-61-6604-0-000-0010, 9265-73-5603-0-000-0000, 9264-38-2968-0-000-0000, 9264-38-9334-0-000-0000, 9265-93-1155-0-000-0000 et 9267-29-9864-0-000-0000.

Que le conseil autorise le greffier-trésorier à pouvoir enchérir, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, lors de la vente pour taxes qui aura lieu à la MRC de Bellechasse en juin 2024.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2024-03-07

6.1 - Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 106, chemin du Lac-Dion

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure adressée à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par Monsieur Simon Robitaille pour la propriété sise au 106, chemin du Lac-Dion à Saint-Damien-de-Buckland (lot 3 930 010 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié par le greffier-trésorier, le 16 février 2024, pour faire état de cette demande, conformément aux dispositions de l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Robitaille veut l'autorisation de fermer le patio arrière pour créer une annexe;

CONSIDÉRANT QU'au règlement de zonage 09-2022, article 59, dans cette zone la superficie de l'ensemble des annexes ne peut excéder 15 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée de l'annexe serait à 24.15 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas de conséquence sur le voisinage, le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité dans ce dossier constatant que cette dérogation demeure mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le fait d'autoriser cette demande ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la dérogation mineure de Monsieur Simon Robitaille pour l'autorisation de fermer le patio arrière pour créer une annexe;

QUE l'utilisation de cette annexe demeure du type solarium ou trois saisons.

2024-03-08

6.2 - Demande d'autorisation d'usage conditionnel de Cassis et Mélisse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat de conformité pour l'exploitation d'un restaurant de 20 places assises au 212, rang de la Pointe-Lévis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande favorise le développement de l'entreprise Cassis et Mélisse;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un service de restauration va répondre à un besoin sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la demande de certificat de conformité pour l'exploitation d'un restaurant de 20 places assises au 212, rang de la Pointe-Lévis.

2024-03-09 6.3 - Sentier d'hébertisme au Parc des Bâtitseurs, Fonds régions et ruralité, aide supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland dispose d'un montant annuel dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 du Gouvernement du Québec qui est administré par la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour objectif de supporter des projets structurants pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite affecter une partie de l'enveloppe du FRR comme montant supplémentaire au projet d'aménagement d'un sentier d'hébertisme au Parc des Bâtitseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le dépôt du projet d'aménagement d'un sentier d'hébertisme au Parc des Bâtitseurs au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 et d'y affecter un montant de 10 000 \$ supplémentaire.

QUE le conseil en avise la MRC de Bellechasse aux fins de signature d'entente.

7 - SERVICE PUBLIC

2024-03-10 7.1 - Travaux de réfection de la route Saint-Gérard, soumissions

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT QUE onze (11) compagnies ont soumis des offres dans le délai imparti, soit à 10 h, le 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les offres présentées variaient de 1 499 431,53 \$ à 2 872 558,40 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre soumise provient de la compagnie « Pavage U.C.P. » pour ces travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 04-2024 pour la réalisation de ces travaux est dans l'attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux sera défrayée par une aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'offre de la compagnie « Pavage U.C.P. » au montant de 1 499 431, 53 \$ incluant les taxes pour la réalisation des travaux;

QUE les travaux seront réalisés selon les plans et devis préparés par les ingénieurs de la MRC de Bellechasse (projet 030-ING-2301);

QUE cette résolution soit cependant conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no 04-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

2024-03-11 7.2 - Fermeture de la succursale de la Caisse Desjardins de Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Bellechasse a annoncé la fermeture le 8 mars prochain de sa succursale de Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QUE la succursale de la Caisse Desjardins est établie à Saint-Damien-de-Buckland depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland dessert la population des municipalités du sud de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien-de-Buckland est un pôle d'accueil de travailleurs étrangers, notamment grâce au développement de la Résidence HANA, et que la plupart de ces travailleurs n'ont pas de moyen de transport;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland est utilisée par plusieurs de ces travailleurs étrangers pour qui ce service de proximité est plus qu'essentiel pour leur autonomie, leur intégration et leur rétention dans Bellechasse et dans nos industries;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland est utilisée par de nombreux citoyens âgés de 75 ans et plus pour qui ce service de proximité est plus qu'essentiel pour leur autonomie, leur sécurité et leur rétention dans Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien-de-Buckland est le pôle économique et commercial des municipalités du sud du territoire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 000 employés par jour gravitent vers Saint-Damien-de-Buckland pour y travailler notamment chez IPL et autres industries et institutions;

CONSIDÉRANT QUE le sud du territoire de la MRC de Bellechasse est un pôle touristique important avec le Parc régional et la Station de ski Massif du Sud, le Parc des Chutes d'Armagh, la Maison de la Culture de Bellechasse, le Pub de la Contrée, l'Aréna J.E. Métivier, le Club de Golf Bellechasse, Le Havre du Lac Vert et Cassis et Mélisse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland investit dans la revitalisation de son cœur de village avec le soutien de la communauté des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours dont l'administration générale y est toujours située;

CONSIDÉRANT QUE des développements institutionnels importants ont lieu actuellement à Saint-Damien-de-Buckland avec la construction d'un deuxième Centre de la Petite Enfance et d'une nouvelle école primaire, démontrant la vitalité de notre milieu;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland, les clients voulant un service au comptoir devront faire au minimum 20 kilomètres de route;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland, les employés de la clientèle Affaires, soient les municipalités, les institutions, les commerces, les entreprises et les organismes du sud de Bellechasse, devront se déplacer au minimum 20 kilomètres de route pour effectuer leurs dépôts;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale de Saint-Damien-de-Buckland, Desjardins déroge de ses valeurs de solidarité avec le milieu et s'éloigne des intérêts de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland va contribuer à la dévitalisation sociale et économique du sud du territoire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Bellechasse a annoncé cette fermeture à ses membres avec un préavis déraisonnable de trois (3) semaines et ce, accompagné de peu d'explications sur les motifs menant à cette fermeture;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland a soulevé de nombreuses réactions au sein de la population du sud de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'une pétition de **1522** noms dénonçant la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland a été déposée au conseil municipal de Saint-Damien afin qu'elle soit acheminée au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse Desjardins de Bellechasse de reconsidérer sa décision de fermer le seul Centre de service en opération au sud de son territoire de Bellechasse;

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse Desjardins de Bellechasse de maintenir un service de dépôt pour sa clientèle d'affaires;

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse Desjardins de Bellechasse de tenir rapidement une séance publique d'information pour venir expliquer à la population les motifs ayant mené à cette fermeture;

QUE la pétition déposée au conseil municipal le 4 mars 2024 par des citoyens accompagne cette résolution qui sera transmise au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Bellechasse.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Dépôt du bilan financier de la fête des neiges 2024

Notre directeur général dépose le bilan financier de la fête des neiges 2024.

2024-03-12 8.2 - Rendez-vous québécois du loisir rural

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'inscription de notre Coordinatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Johannie Pageau, au Rendez-vous québécois du loisir rural qui aura lieu les 1^{er} et 2 mai 2024;

QUE la Municipalité assume les frais liés au Rendez-vous québécois du loisir rural 2024.

2024-03-13 8.3 - Session de perfectionnement de l'AQAIRS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'inscription de notre Coordinatrice des événements et des installations sportives et récréatives, madame Karine Godbout, à la session de perfectionnement de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives 2024 qui aura lieu du 15 au 17 mai 2024;

QUE la Municipalité assume les frais liés à la session de perfectionnement de l'AQAIRS 2024.

2024-03-14 8.4 - Bibliothèque municipale, remerciements aux bénévoles 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et la responsable de la bibliothèque tiennent à remercier chaque année les bénévoles du service qui atteignent une tranche de 5 ans de bénévolat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte une mention de remerciements à l'endroit de :

Madame Ghislaine Prévost, 35 ans de bénévolat
Madame Lucie Deblois, 10 ans de bénévolat
Madame Louise Boissonneault, 10 ans de bénévolat
Madame Renée Goulet, 5 ans de bénévolat

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

Les travaux du bâtiment de services devraient débuter au cours des prochaines semaines. Concernant les jeux d'eau, Vortex sera le nouveau fournisseur et le conseil se questionne quant à la hauteur des jets d'eau.

9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

Le conseil d'administration a reçu les plans pour la rénovation de la Maison Saint-Bernard. Celui-ci va prioriser l'action à réaliser pour la première phase du projet. Le conseil travaille toujours sur une application pour la réservation en ligne des chalets sur le site du Havre du Lac Vert. La coupe de bois est terminée depuis quelques semaines. Pour terminer, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 28 mars prochain en formule 5 à 7.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

L'acte de copropriété devrait être signé d'ici la mi-avril entre la Congrégation et la Municipalité. Le CISSS analyse la possibilité d'accueillir davantage d'usagers au 4^e étage de la Maison mère. Ce dossier est à suivre.

2024-03-15 9.4 - Souper-bénéfice de Saint-Lazare 2024

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour le souper-bénéfice de Saint-Lazare au montant de 120 \$.

2024-03-16 9.5 - Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM », aide financière et adhésion 2024

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 60 \$ à Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM » et autorise le renouvellement de notre adhésion 2024 au montant de 40 \$.

2024-03-17 9.6 - Croix-Rouge canadienne, services aux sinistrés

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne (division de Québec) pour les services aux sinistrés pour l'année 2024.

QUE la Municipalité verse une somme de 361.00 \$ en guise de participation financière à l'organisation de la Croix-Rouge;

QUE le maire, monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, monsieur Vincent Drouin soient autorisés à signer cette lettre d'entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2024-03-18 9.7 - Colloque 2024 de la MRC de Bellechasse

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve les inscriptions du conseiller, monsieur Gaétan Labrecque, et du directeur général, monsieur Vincent Drouin, au colloque de la MRC de Bellechasse qui aura lieu du 2 au 4 mai 2024;

QUE la Municipalité assume les frais liés au colloque de la MRC de Bellechasse 2024.

9.8 - Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM », Radiothon 2024

Le conseil décide de ne pas contribuer pour cet événement.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Déménagement de l'Oasis
- Travaux à finaliser au sentier d'hébertisme
- Démolition du Collège

2024-03-19 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 26.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier